

MUNICIPALITÉ DE STOKE

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
Du lundi 26 juin 2017 à 18 h 30

1. Ouverture et constat de quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un camion de service – voirie
4. Période de questions
5. Clôture et levée de l'assemblée

N° 2320

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 26 juin 2017 à 18 h 30**.

Présences : Sièges N° 2 : Sylvain Chabot
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Sièges N° 1 : Sylvain Paquin

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

1. Ouverture et constat de quorum

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-180

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-181

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que présenté et identique à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un camion de service – voirie

ATTENDU QUE la municipalité désire acheter un camion de service – voirie selon des spécificités établies ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-182

DE PROCÉDER à l'achat d'un camion de service - voirie au coût **maximum** de 50 000 \$ plus les taxes par vente;

DE FINANCER un maximum de 50 000 \$ plus les taxes via le fonds de roulement de la municipalité, remboursable sur une période de 60 mois ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat d'achat conforme aux modalités susmentionnées, ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents auprès de la S.A.A.Q. concernant cette transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil.

5. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu que la séance soit levée à 18h40.

Rés. 2017-183

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luc Cayer
Maire

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire